

Consultation électronique de
l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 9 décembre 2020

Extrait des délibérations

Délibération relative à la suppression d'un poste au sein de la CCI Beaujolais

Vu la stratégie, le schéma régional d'organisation des missions et les schémas sectoriels adoptés par la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le statut du personnel administratif des CCI, notamment son article 35-1 ;

Vu le relevé de décisions de la Commission Paritaire Régionale du 17 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Bureau de la CCI Beaujolais du 4 septembre 2020 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Beaujolais du 28 septembre 2020 ;

Exposé des motifs

Le réseau des CCI est actuellement en profonde transformation pour s'adapter notamment au contexte législatif de réformes qui le concerne. Il doit notamment faire face à une baisse programmée et significative de sa ressource fiscale.

La ressource affectée à la CCI Beaujolais est pour 2020 de 1165 K€ alors qu'elle était de 1434 K€ en 2019 et de 1695 K€ en 2018 pour ne regarder la baisse que sur les trois dernières années et dans ce cadre, la CCI Beaujolais est conduite à repenser son organisation pour 2021 compte tenu de la baisse d'effectif global. En effet, plusieurs départs n'ont pas donné lieu à un recrutement.

L'organisation de la CCI Beaujolais conduit à la suppression d'un poste d'encadrement intermédiaire qui n'a plus lieu d'être maintenu dans l'organigramme.

La CCI Beaujolais exerce toutes les missions d'appui et de soutien aux entreprises dans un seul service Appui aux Entreprises, ce qui implique une simplification de l'organigramme de la CCI Beaujolais avec notamment la suppression du poste de responsable de service industrie, innovation, international.

Il n'existe pas de possibilité de reclassement dans la CCI Beaujolais pour l'agent qui occupe ce poste. En effet, le service industrie, innovation, international disparaît et, depuis quelques mois, les missions de management sont assurées par le responsable « pôle appui aux entreprises ».

Les incidences au sein de la CCI Beaujolais sont les suivantes :

- Le poste de Responsable service industrie, innovation, international, niveau 7, actuellement occupé par [REDACTED] est supprimé.

Le coût chargé des mesures éventuelles liées à cette suppression de poste est estimé à environ 50 K€.

Décision

Dans le cadre de la Stratégie, du Schéma Régional d'Organisation des Missions et des Schémas sectoriels, il est demandé à l'Assemblée Générale de :

- approuver la suppression du poste visé ci-dessus ;
- autoriser son Président à prendre toutes les mesures utiles et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour suppression de poste conformément aux dispositions prévues par le statut du personnel administratif des CCI.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 60
Votants : 93

Voix pour : 93
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme
le 17 décembre 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND

